

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 MAI 2014**

Présidence : Mme Anne Morier

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par Mme la Présidente qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Elle salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public qui s'intéresse à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 47 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise.

Se sont excusés :

Mmes Marie-Claude Liechti, Kathleen Morand, Gabrielle Müller, Monique Niederoest, Anne Schiltknecht-Morier, Martine Schlaeppli et Laurence Zimmermann-Kehlstadt.

MM. Patrick Bays, Patrick Brunschwig, Romano Buob, Jean-Luc Burgy, Thierry George, François Golay et Yan Torrent.

Sont absents :

Mme Jacqueline Chamorel.

M. Joël Buzer.

Parole aux habitants :

Le bureau du Conseil a reçu et approuvé 1 demande d'intervention concernant 2 sujets :

1) Ceux de Monsieur Yves Berthoud intitulés :

- « J'habite au chemin des Jaquerodes depuis 14 ans, et il me semble qu'il serait logique d'installer un Molok dans les environs : à l'angle du chemin des Jaquerodes et de la route des Epélévoz serait idéal ».

- « Suite à la construction de l'Ecole du Haut Lac, il va en résulter un accroissement considérable de trafic dans cette partie du village. Déjà maintenant c'est dangereux de traverser en venant depuis les Epélévoz en direction du Kiosque Miki, car il y a un trafic quasi incessant et la plupart des gens brûlent le stop en descendant... ».

M. Yves Berthoud est invité à venir devant l'assemblée et développer son intervention.

Mme la Présidente remercie M. Yves Berthoud pour son intervention.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz.

Délai pour la séance du 16 juin 2014 : **le lundi 2 juin 2014**

Le bureau du Conseil n'a pas reçu :

De motions, postulats ou interpellations.

Ordre du jour :

Point 9. Motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

Mme la Présidente lit l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2014
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
5. **PREAVIS NO 03/2014** concernant la demande d'un crédit d'étude pour un avant-projet de réfection des chaussées de la traversée du village et des conduites souterraines
6. **PREAVIS NO 07/2014** concernant la couverture de déficit de la ligne 202 pour 2015 et l'octroi d'un mandat d'étude d'évolution TP régional
7. **PREAVIS NO 08/2014** concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le collège de Clos-Béguin
8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
9. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2014

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

- **Courrier**
- Mail de M. Jean-Luc Burgy concernant sa démission de la présidence de l'UDI.
- Mail de M. Jean-Luc Burgy concernant le remplacement de M. Köhli.

Mme la Présidente informe que le bureau du Conseil communal a octroyé un délai au 30 juin 2014 à l'UDI, pour le remplacement de M Köhli.

- **Divers**
- Concernant les votations, Mme la Présidente tient à remercier le bureau du Conseil pour sa fidélité et son efficacité. Au vu du nombre de sujets pour les votations du 18 mai, des personnes supplémentaires ont été sollicitées. Mme Colagioia a passé beaucoup de temps à écrire des mails, des sms ou à téléphoner aux personnes convoquées et à chercher à

remplacer celles et ceux qui n'étaient pas disponibles. Elle rappelle que les dates des votations figurent sur la convocation pour les séances du Conseil, et que chacune ou chacun peut être sollicité : LEDP (RSV 160.01) - art. 12 Bureau électoral).

Le bureau du Conseil communal a pris la décision suivante :

Si la personne convoquée ne peut pas venir, c'est à elle de trouver un remplaçant.

- Représentations

La Présidente a représenté le Conseil communal :

- le samedi 26 avril au 43^{ème} Giron des musiques à Blonay

4. Communications de la Municipalité

M. Alain Bovay, Syndic, informe qu'il y a eu une fuite de la conduite d'eau au chemin de Praz Chaupart. Après concertation avec Herter Wiesman et les fontainiers et au vu de la fragilité des conduites en éternit sur la partie supérieure et d'autre part du risque de répétition des fuites en contrebas du réseau, la Municipalité a décidé d'engager les travaux urgents soit le remplacement du tronçon supérieur par une conduite de PE 130 mm sur la longueur d'environ 40 mètres. Une demande de subvention sera transmise à l'ECA, car la conduite concerne également la défense incendie. La Municipalité a accepté la proposition d'intégrer les coûts dans le compte entretien du réseau pour CHF 26'600.— hors taxes et les honoraires de CHF 3'500.—hors taxes.

Un communiqué de presse, concernant les comptes 2013, a été envoyé par mail à tous les conseillers communaux.

Il informe que le préavis N° 05/2014 concernant le règlement sur la distribution de l'eau a pour but de présenter un projet de règlement, sur la distribution de l'eau et les tarifs harmonisés avec Blonay, conforme à la modification sur la distribution de l'eau selon la loi du 30 novembre 1964.

M. Claude Schwab, Municipal, lit la communication No 07-2014

Travaux urgents - Réparation du pont de Coppet suite à une fuite d'eau potable, à la hauteur du chemin de Chamoyron 41

L'ancienne canalisation d'eau potable communale vétuste, d'un diamètre 100 mm s'est rompue en deux endroits et a causé un important dégât d'eau sur le pont de Coppet, le vendredi 5 mai 2014.

Le fontainier a dû intervenir en urgence.

Le pont a été fermé à la circulation. Il doit maintenant être rapidement consolidé, ainsi la circulation pourra être totalement rétablie.

Des travaux de réfection de la façade amont du pont étaient déjà prévus de longue date et planifiés en 2014. Dès lors, ils seront réalisés avec le renforcement du pont et du mur de soutènement.

La Municipalité propose par la même occasion de profiter de la fouille du pont pour changer, sur une longueur de 20 mètres, la conduite communale d'eau potable.

L'étude a été confiée au bureau MCR. Elle présente un scénario technique d'assainissement et un devis pour la réparation du pont.

Les travaux proposés comprennent trois opérations :

1. Travaux d'urgence ⇒ consolidation du pont (béton, armatures, fondation route, ...)

2. Assainissement extérieur façade amont du pont selon planification et budget déjà prévus en 2014
3. Changement de l'ancienne et vétuste conduite d'eau potable sur le pont.

Il lit la communication orale No 05/2014

Réfection du chemin de Pangires

Le 25 novembre 2013, le Conseil communal a accepté le préavis 19/2013 concernant le projet de création d'un trottoir le long du chemin de Pangires, remplacement des conduites d'eau potable, amélioration de l'éclairage public et inscription d'une servitude publique de passage à pied au Registre foncier.

Dans le préavis il était mentionné que "la réfection des chaussées fait l'objet actuellement d'une expertise par le bureau ERTEC SA à Yverdon-les-Bains. Cette étude permettra de connaître l'épaisseur des enrobés et de la grave de fondation ainsi que la portance des matériaux en place. Toutes ces investigations serviront à proposer les meilleures solutions pour la réfection définitive des chaussées. La Municipalité décidera ensuite par quel moyen elle entend financer cette opération (budget courant, préavis complémentaire, etc...)."

Sur la base des propositions de l'expertise, un dossier d'appel d'offres a été transmis à 5 entreprises selon la procédure sur invitation des marchés publics.

Il en ressort l'attribution de travaux pour un montant de CHF 290'000.- TTC.

La Municipalité a décidé d'entreprendre la réfection de la chaussée dans la foulée de la création du trottoir et des travaux en sous-sol, ceci afin de ne pas déranger deux fois les riverains et usagers, de terminer tous les travaux avant la rentrée scolaire de l'EHL et de profiter de l'installation de chantier.

Plutôt que de passer par un préavis, dont le traitement n'aurait pas permis d'achever les travaux à temps, la Municipalité a décidé de financer cette réfection par le budget annuel d'assainissement des chemins communaux en reportant à 2015 la réfection du chemin des Epélévoz (prévue pour CHF 260'000.- au budget 2014, compte 430.3142).

Il lit la communication orale no 06/2014

Giratoire supérieur de Ferreyres

Les travaux du giratoire supérieur de Ferreyres, sous la responsabilité de l'Office Fédéral des Routes (OFROU) seront suspendus pendant l'été.

En effet, une procédure est en cours avec un propriétaire voisin.

Il informe que le préavis No 04/2014 concernant le règlement communal sur la police des inhumations, des incinérations, du cimetière et de la chapelle funéraire est nécessaire car le règlement et la loi sur le plan cantonal ont été changés, donc il y a eu un certain nombre de modifications. La séance de commission a déjà eu lieu.

M. Gérald Gygli, Municipal, présente le préavis 12/2014 concernant le remplacement des installations électriques, du chauffage et pose d'une isolation à l'église de la Chiésaz, pour la séance du 30 juin 2014. Ce préavis a pour but de remplacer le système électrique afin qu'il réponde aux normes actuelles imposées par l'ordonnance sur les installations de basse tension (OIBT). Il traitera également de la problématique de l'isolation et de l'humidité. Ce préavis est commun entre St-Légier et Blonay, une commission intercommunale sera créée pour cette occasion.

M. Michel Mamin, se refaire au communiqué de presse reçu par mail ce jour. Il pense que tous les conseillers n'ont pas eu le temps de le lire et en demande la lecture.

M. Alain Bovay, Syndic, lit le communiqué de presse :

St-Légier-La Chiésaz, équilibre retrouvé !

Les comptes 2013 de la Commune de St-Légier bouclent pour la 2ème année consécutive avec un résultat positif de CHF 345'752.90 sur 35 millions de revenus, alors que 1,9 millions de perte était budgété.

Globalement, les charges sont dans les limites budgétaires. Le principal facteur de ce bon résultat provient des recettes fiscales, tant des personnes physiques que des entreprises pour un montant total de 3,7 millions supérieur aux prévisions budgétaires. Cette embellie, dans une moindre mesure est à l'image des excellents résultats du canton.

L'excédent de recettes représente l'équivalent de 1 point d'impôt communal sur un total de 68 en 2013 à St-Légier-La Chiésaz, ce qui reste un écart favorable certes, mais d'une petite amplitude!

Sur le plan des investissements, la dette y relative au 31 décembre 2013 est de 30,2 mios (+ 1,2 mio après amortissements). Au total, 6,4 mios ont été engagés en 2013 dans plusieurs projets. Il s'agit principalement de l'extension en cours du collège de Clos Béguin VI de 3 mios. De rappeler que cette réalisation a été devisée à 26 mios et la fin des travaux est prévue pour juin 2015.

5. Préavis No 03/2014 concernant la demande d'un crédit d'étude pour un avant-projet de réfection des chaussées de la traversée du village et des conduites souterraines

La discussion est ouverte :

La commission ad hoc était composée de M. Giuseppe Singarella, Président, M. Pierre-Alain Besson, rapporteur, Mmes Céline Morier et Michèle Petetin (excusée), MM. Patrick Brunschwig, Jacques Chevaley et Daniel Plattner.

Rapporteur de la COFIN : M. Pierre Zapf

Conclusions :

A l'unanimité des membres présents, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 03/2014.

A l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 03/2014, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 105'000.-- ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, via les comptes d'amortissement du service des routes, assainissement eaux claires/usées et services des eaux.

La discussion est ouverte :

M. Yves Filippozzi souhaite connaître, de la part de la Municipalité, l'étendue de l'étude à entreprendre, notamment en matière de modération du trafic. Il rappelle qu'il y a plusieurs interpellations et motions en la matière, qui sont en attente depuis leur adoption au Conseil communal, sa motion datant de 1998. Le titre du préavis est "réfection des chaussée" et se rapporte à l'espace public, dont l'usage est commun à tous les modes de transport. Dès lors, il semble cohérent d'établir un constat des besoins en la matière. Le chapitre 3 du préavis est une bonne définition du cahier des charges destiné aux mandataires; la liste des prestations ne semble pas fermée, et permettrait l'ajout d'une ligne supplémentaire relative à cette problématique. Le rapport de la commission ad hoc, cite : "une vision à terme de la traversée du village", et "la Municipalité y sera attentive en temps utile". Pour lui, le temps utile est évidemment le stade des

études, sans quoi on risque de nous dire que nous avons rien dit lors du crédit d'étude. Bien entendu, en cas d'appui de la Municipalité à sa demande de précision, il s'engage en faveur du partage de l'espace public.

M. Claude Schwab, Municipal, répond que la Municipalité entend la préoccupation qui est aussi la sienne. Il précise que cela va se faire en 3 temps. Dans ce préavis, il s'agit d'une étude du sous-sol, ce qui s'y trouve et ce qu'il faudra faire. Dans cette première étape, il s'agit d'avoir une ouverture sur la tranquillisation du trafic. Lors de la 2^{ème} et la 3^{ème} étape, ces questions vont être intégrées dans la réflexion de la Municipalité. Il ne s'agit pas de remettre des tuyaux et du goudron mais de réfléchir afin que cette traversée du village soit satisfaisante pour un maximum de personnes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 03/2014 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 07/2014 concernant la couverture de déficit de la ligne 202 pour 2015 et l'octroi d'un mandat d'étude d'évolution TP régional

La discussion est ouverte :

La commission ad hoc était composée de M. Jacques Décombaz, Président, Mme Monica Simonet, rapporteuse, Mmes Corinne Andreutti et Wanda Bosshard-Taroni, MM. Yves Filippozzi, Yan Torrent et William Yoakim.

Rapporteur de la COFIN : M. Jacques Laurent

La COFIN dépose l'amendement suivant

- Ne pas autoriser la Municipalité à inscrire au budget 2015 la part communale au déficit d'exploitation de la ligne 202 de l'ordre de CHF 251'000.–

Conclusions :

3 des membres présents de la commission ad hoc moins 4 abstentions, recommande d'accepter la 1^{ère} conclusion du préavis no 07/2014, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à inscrire au budget 2015 la part communale au déficit d'exploitation de la ligne 202 de l'ordre de CHF 251'000.–

A l'unanimité des membres présents, et sous réserve des conclusions de la COFIN, la commission ad hoc recommande d'accepter la 2^{ème} et 3^{ème} conclusions du préavis no 07/2014, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à une dépense pour sa participation aux honoraires de l'ingénieur en transports pour une étude TP régionaux jusqu'à hauteur de CHF 30'000.--. TTC et imputer ces coûts dans les comptes 2014 (c/430.3185)
- Financer ces dépenses par la trésorerie courante

A l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions amendées du préavis 07/2014, à savoir :

- Ne pas autoriser la Municipalité à inscrire au budget 2015 la part communale au déficit d'exploitation de la ligne 202 de l'ordre de CHF 251'000.–
- Autoriser la Municipalité à une dépense pour sa participation aux honoraires de l'ingénieur en transports pour une étude TP régionaux jusqu'à hauteur de CHF 30'000.--. TTC et imputer ces coûts dans les comptes 2014 (c/430.3185)
- Financer cette dépense par la trésorerie courante

La discussion est ouverte :

M. Dominique Epp, Municipal, souhaite donner quelques éléments complémentaires par rapport au sondage qui a été effectué entre temps. Il a été envoyé aux ménages desservis par la ligne de bus ainsi qu'aux entreprises. Il nous communique les résultats suivants : Sur 211 ménages, 21 ont répondu « utilisation occasionnelle » et 16 « utilisation régulière (plus que 3 x par semaine) ». Cela représente 10 % d'utilisateurs sporadiques et 8 % d'utilisateurs réguliers. L'argument principal qui est à relever est, qu'en cas d'arrêt de cette ligne, ces utilisateurs auraient la ligne MVR comme alternative, mais à des fréquences moindres et moins de places assises. Pour les entreprises, qui sont au nombre de 100, le résultat est : 9 % comme utilisateurs sporadiques et 28 % comme utilisateurs réguliers. Il y a un élément intéressant, qui était une question supplémentaire pour les entreprises, à savoir quels étaient leurs intérêts pour développer un plan de mobilité. 16 % se déclarent favorables. Dans ces 16 %, il y a des utilisateurs sporadiques et réguliers.

M. Jean Dupraz a compris qu'il y aurait 10 % des gens qui seraient intéressés à prendre ce bus 3 x par semaine et 8 % de le prendre un petit peu moins. Est-ce qu'il faut comprendre qu'il y a 82 % de gens qui n'ont pas répondu ou qui ne sont pas intéressés par cette ligne ?

M. Dominique Epp, Municipal, répond qu'ils sont partis du principe que les gens qui n'ont pas répondu n'étaient pas intéressés. Le taux de retour pour les ménages est de 24 % et de 44 % pour les entreprises.

M. Eric Rochat croit qu'il serait faux de réduire la position de la COFIN à celle d'une pingrerie caractérisée. Avec 4,4 passagers en moyenne par bus, il n'y a pas seulement des places assises mais également des places couchées. Les VMCV ne sont pas capables de fournir des bus qui correspondent mieux aux besoins d'une telle zone. On a pu lire, dans le rapport de la commission ad hoc, qu'il n'y avait que des grand bus et qu'il n'était pas question d'envisager des plus petits. Il s'agit de souligner, ce qui avait déjà été fait lors du 1^{er} préavis, l'inadéquation complète de ce projet aux besoins de notre commune. Le projet sert, avant tout les VMCV, sert leur ligne d'en bas, qui, du moment qu'elle est là peut bien faire un détour par en haut, cela fait des kilomètres qui rapportent, qu'il y ait des passagers ou pas dans le bus. Nous disposons déjà d'une liaison efficace entre Vevey et St-Légier en transport public qui sont les MVR. Liaison qui va par ailleurs, si les bruits se vérifient, être plus fréquente dans les mois et les années à venir. La seule chose qui peut nous intéresser, c'est d'avoir une connexion entre les VMCV et les zones de la commune qui sont loin des transports publics. La commune s'est considérablement agrandie, et si on prend Blonay jusqu'au Pléiades et pour St-Légier jusqu'à la Veveyse, on pourrait rêver d'avoir un accès au transport public. Concernant l'Ecole du Haut-Lac, nous savons qu'il va y avoir énormément de monde. On se félicite de nos 400 enfants qui vont au football, mais on sait qu'ils ne viennent pas tous de St-Légier et à pied. Le projet, tel qu'il est proposé, indépendamment de son coût financier qui est exagéré pour la majorité des membres de la COFIN pour l'utilité qu'on en a, est inadéquat. En revanche, la deuxième proposition de la Municipalité, celle d'étudier un transport public qui serait en dessus de l'autoroute, qui permettrait de rejoindre des zones aussi diverses que les Chevalleyres, le plateau de Praz Dagoud, la zone industrielle et pourquoi pas les régions qui sont le long de l'autoroute, ce projet est très intéressant. Une majorité des membres présents la soutiendrait. On nous dit que la zone de la Veyre est une zone d'intérêt régional, est-ce que c'est nous qui l'avons voulu ? Non, c'est l'intérêt de toutes les municipalités du bord du lac et d'autres qui ont supprimé leurs zones industrielles. Maintenant elles nous disent « Vous n'avez pas le droit de faire ce que vous voulez, car c'est le seul terrain qui reste à notre disposition dans toute la région ». Est-ce un atout ou un devoir ? D'après lui, c'est un atout et il faut le jouer, en leur disant « Si vous voulez qu'on en fasse une zone verte, car on pourrait le faire, on pourrait décider que le tir à l'arc est une très bonne chose sur ce plateau et qu'il ne doit rien y avoir d'autre, quitte à l'acheter. On peut le faire, nous ne sommes pas dépendants des autres communes. Et si ces autres communes viennent nous coller des transports publics, ils sont bien trop précoces car on aurait pu attendre 2-3 ans qu'un PPA soit fait, à ce moment là et bien qu'elles les paient, puisque c'est un service que nous leur rendons en mettant à leur disposition la dernière zone possible pour le développement industriel dans la région. Il invite les conseillers à suivre les conclusions de la COFIN, à savoir refuser de mettre au budget 2015 CHF 251'000.-- et accepter le crédit pour une étude de transport public correspondant aux besoins de St-Légier et accessoirement de Blonay.

M. Michel Mamin précise que oui, cette ligne a des défauts. Ils ont été signalés depuis le début.

Certains sont inévitables, par exemple :

- le faible taux de remplissage. Nous avons une tête de ligne. Les intercity sont pratiquement vides entre Brigue et Sierre. Ce n'est pas un argument pour ne les faire rouler que depuis Aigle.
- Nous finançons la ligne pour Vevey. Le revenu de cette ligne est calculé pour l'ensemble de son trajet, c'est plus Vevey qui la finance pour nous.

D'autres pourraient être corrigés :

- arrêter la ligne au rond-point de la Veyre ou créer une liaison sur le village.

Ces idées ont été soumises aux VMCV. Il regrette que cette entreprise écoute mais n'agisse pas. Il n'a pas trouvé beaucoup d'esprit d'entreprise ou de proactivité de leur part. Les chiffres clés reçus, peu clairs, tardifs, sont difficilement analysables. Il en retient un seul : 91'285 personnes sont transportées de ou vers la Veyre, c'est important. Nous devons regarder plus en avant que cette situation. La question de fond est de savoir si notre commune veut développer une politique de transport cohérente ou si l'on se contente d'intention. Vouloir réduire le trafic dans le village, limiter les sources de pollution, développer un cadre de vie agréable sont des objectifs largement partagés. Mais à ce jour, la Commune étudie beaucoup et concrétise peu. Cette ligne de bus est le premier maillon d'un changement visible dans l'offre des transports. Aujourd'hui pour des raisons de coût, de confort ou par choix, un grand nombre de jeunes, et de moins jeunes, préfèrent utiliser les transports publics. Il s'agit aussi d'une action concrète dans la zone industrielle vis-à-vis des entreprises qui sont pourvoyeuses d'emploi, de places d'apprentissage et de revenus pour la commune. Entreprises qui sont prêtes à jouer la carte des transports publics. Que ce soit par choix ou par obligation. Si nous refusons ce préavis, tel que présenté, nous enterrons le développement des transports publics pour de nombreuses années à St-Légier. En confirmant l'existence de cette ligne, nous pourrions garder une pression constante pour l'améliorer et développer les transports publics dans notre commune et aux alentours. Aussi, pour confirmer notre volonté de maîtriser le problème du trafic sur la commune, il vous encourage à être constructif et entreprenant en soutenant cette ligne. Concrètement il s'agit de refuser l'amendement de la commission des finances et à d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jacques Laurent a été sensible, ainsi que les membres de la COFIN, aux arguments de M. Alain Bovay, Syndic, concernant le développement, nécessaire et futur, de cette zone qui reste disponible dans la région. Contrairement à l'avis de M. Eric Rochat, il estime qu'il est très utile de développer cette zone et d'attirer beaucoup d'emplois et si possible des emplois à valeur ajoutée. Mais il n'en tire pas les mêmes conclusions que M. Alain Bovay, Syndic. Il tire la conclusion que le développement de cette zone n'est pas encore prêt. Ça va durer encore 3-4-5 ans, et nous laisser le temps de planifier une ligne de transports publics adaptée aux besoins de cette zone et des quartiers nord. Les VMCV ont montré, depuis plusieurs années, un manque total de transparence et d'écoute sur nos besoins. Donc, il est temps de leur montrer que c'est nous qui décidons de ce que nous avons besoin comme transport public dans la région. Il y a également un manque de transparence sur le financement, personne ne sait si c'est Vevey qui finance la partie de St-Légier ou si c'est le contraire. Du fait que les VMCV ne nous écoutent pas, la COFIN a envisagé d'ouvrir un appel d'offre à une société privée avec des bus plus petits.

Mme Rita Regamey estime que lorsque la Municipalité fait de la petite tactique, des petits moyens ajoutés les uns après les autres ou 6 mois après 6 mois, le législatif fonctionne de moins en moins bien. Par contre, on constate que les décisions qui ont été prises dans les deux commissions, quand il s'agit de vraie stratégie sur le long terme pour des transports publics, le législatif serait d'accord pour un montant d'étude. Depuis 1 ½ année, et elle était une de celle qui a défendu cette ligne, on lui a donné sa chance. Les VMCV n'ont pas été très honnêtes dans leurs réponses, ils se trompent dans leurs calculs, dans le nombre de passagers, ils comptabilisent le chauffeur qui monte et qui descend et ils ne nous font pas de propositions sérieuses. Elle rappelle que St-Légier a un capital formidable : le train. Comment peut-on avoir une stratégie sur le futur qui n'envisage pas de lier tous les transports publics ? En 2019 le MVR est susceptible d'avoir des horaires tous les quarts d'heure. Il s'agit d'envisager des poches sur le territoire de St-Légier, qui relie au train, y compris la zone de la Veyre. Comment peut-on nous proposer une tactique pareille après toutes les discussions qui ont eu lieu lors des séances du Conseil communal (ainsi que les 5 séances de la commission municipale dont elle regrette que le rapport ne soit pas diffusé). Est-ce possible d'avoir plus d'informations sur les contenus du rapport de la CORAT de fin janvier concernant la zone de la Veyre-Fenil ? Ce que l'on a est succinct, il semble qu'il y ait une stratégie sur cette zone de la

Veyre qui soit déjà décidée et qui pourrait être sujet à opposition. Comment peut-on se décider sur une stratégie sans avoir ces informations ? Vevey a précisé dans sa politique sa volonté de dégager la circulation du centre-ville et de la reporter en périphérie. Cela voudrait dire que les voitures arriveraient sur des places relais pour ensuite utiliser le train. Il y a aussi des conséquences négatives, beaucoup de demandes et une circulation augmentée en périphérie. Quels seront les parkings construits en sortie d'autoroute, y a-t-il déjà des projets ? Est-ce que St-Légier va devoir donner, comme elle a déjà donné pour le nœud autoroutier ? Elle propose de mettre les compteurs à zéro, moratoire de deux ans sur cette ligne de bus, pour pouvoir la remettre en route lorsque l'on aura plus d'informations sur cette zone. Donner un mandat pour une étude, on pourrait doubler le montant. Elle nous rappelle que le montant de l'entreprise Transitec était de CHF 60'000.-, ils avaient étudié le projet, et le meilleur, qui passait par le Château d'Hauteville. Comment va-t-on faire avec CHF 30'000.- pour une étude ? Elle a l'impression que l'étude va se faire sur deux lignes de bus et non sur l'ensemble. MVR 2019, nous avons donc 5 ans pour mettre en place et pour décider d'une vraie politique. Parce qu'une stratégie dans une politique, ça veut aussi dire prendre en compte les piétons et les cyclistes. Elle rappelle que les giratoires du Genévrier et de Rio Gredon sont les plus chargés en circulation du Canton. Quand on voit le bus vide, elle commence à avoir honte. Elle se réjouit de voir les cars qui vont venir à l'hôtel et au musée Chaplin. Pour une stratégie sur le long terme, le Conseil communal suivra la Municipalité mais, pour ces petites tactiques qui n'en finissent pas, pour pouvoir garder ce bus, elle croit que ça va être difficile de poursuivre.

M. Guy Marti rappelle qu'on a une décision politique à prendre sur CHF 251'000.- mais qui réellement coûtent CHF 100'000.-. Est-ce que pour ce montant on supprime cette ligne ? Maintenons cette ligne, car il risque d'y avoir une fusion des VMCV avec le MVR, qui nous permettra de continuer cette ligne jusqu'à Praz Dagoud, via l'Eglise de la Chiésaz, via la gare de Blonay.

Est-ce que pour CHF 100'000.- soit CHF 20.- par habitant, on maintient cette ligne ?

Certains habitants attendent l'évolution de la ligne. Dans le futur, cette ligne pourrait passer par le Crêt de la Palud, l'Arbériat, etc. Il y a beaucoup de gens qui habitent des villas et qui vieillissent, ces gens apprécieraient le fait d'éviter de prendre le train avec des commissions. Il encourage les conseillers à ne pas soutenir l'amendement de la COFIN.

M. Yves Filippozzi désire amener une précision, en se référant à la Commission d'urbanisme dont il fait partie avec M. Martin Bornand. Cette commission fait le lien avec la Municipalité. La commission de l'urbanisme fait des propositions à la Municipalité. Il a fait partie du groupe de travail sur la révision du PGA concernant la zone industrielle, qui remonte à un certain nombre d'années, dû à des questions imposées par le canton concernant les zones à risque. Le projet de PGA concerne, la Veyre, le Pré aux Blancs, Ferreyres, et est prévu actuellement dans une affectation mixte, en essayant d'éviter les écueils qui ont causés des problèmes par le passé. Il y avait une grande unanimité entre la Municipalité, la commission d'urbanisme et le groupe de travail. Entre temps, il y a eu la mise en vigueur, en 2008, du plan directeur cantonal, dont les lignes directrices ont été adoptées par le Grand conseil en 2002. Il y a un certain nombre de mesures contraignantes. Si nous souhaitons développer la zone industrielle d'une façon ou d'une autre, nous ne pourrions pas contourner les mesures du plan directeur cantonal et notamment la mesure de coordination entre l'urbanisation et les transports en commun (A25 politique de stationnement et plan de mobilité). En conclusion et au nom de la cohérence que nous devons mener en tant que conseillers communaux, et également du fait que cela concerne l'avenir des habitants pour les 25 ans, nous avons, aujourd'hui, une ligne de bus, certes pas idéale, mais nous devons voter pour l'acceptation du préavis de la Municipalité qui s'engage au-delà du financement de cette ligne. Mais surtout réfléchir afin qu'elle devienne plus cohérente.

M. Alain Vionnet précise qu'il soutient les membres de la COFIN, ceci pour une raison. Dès le départ, il a été demandé une connexion avec le MVR au Château d'Hauteville. Les VMVC n'en ont jamais tenu compte. On nous dit que le bus s'arrête 7-8 minutes à Ferreyres. Il aurait le temps de faire le giratoire, la halte au Château d'Hauteville et revenir dans la zone industrielle. Quant à la zone du plateau de la Veyre, on ne sait pas ce qui va se passer avec la commune de Vevey, ni ce que l'Etat va décider. Il ne faut pas oublier qu'au canton il y a des commissions qui se contredisent et cela peut prendre encore du temps. Pour le moment, il estime qu'on doit réfléchir. Il dit oui au CHF 30'000.- même pour une augmentation à CHF 50'000.- pour un projet concret pour toute la région et d'éviter de rajouter petits bouts par petits bouts.

M. Dominique Epp, Municipal, répond à M. Eric Rochat. Effectivement, il y a 4,4 personnes en moyenne, la taille des bus est trop grande pour ce nombre de voyageurs. Si on ne regarde que le trajet sur St-Légier, on peut lui donner raison, mais la taille d'un bus ne se définit pas sur une partie du trajet mais sur l'ensemble et, en ville de Vevey, il est plein. Les revenus d'une ligne sont répartis sur l'ensemble du trajet. Vevey participe au déficit de la ligne soit les 3/4. Dès le départ, nous avons constaté que cette ligne n'allait pas rendre service aux habitants de St-Légier, donc la Municipalité a pu négocier la clé de répartition avec Vevey, au lieu de payer 25 %, nous en payons que 18 %. Cet arrangement ne pourra plus se refaire. Quelques arguments du rapport de la COFIN sont tout à fait en faveur de cette ligne. Il cite « le transport des employés et, en particulier les apprentis engagés par certaines entreprises de la zone industrielle » « le transport des automobilistes laissant leur voiture dans un des nombreux garages de la zone industrielle » « l'accès aux tennis, au terrain de foot, à la salle de fitness et au mur de grimpe » « faciliter le développement de la zone industrielle qui reste le seul endroit disponible pour l'implantation de sociétés créatrices d'emplois dans la région » : ces arguments parlent d'eux-mêmes. Les chiffres 2013 : 16'800 trajets pour 91'000 passagers avec un coût de CHF 300'000.- brut, à la charge de la commune CHF 97'000.- net, ce qui correspond à CHF 1.- par voyageur. Est-ce trop cher payé ? Il rappelle que les entreprises sont des contribuables qui paient 1,2 millions d'impôt, ce qui permet de contribuer largement aux CHF 97'000.- que nous coûte cette ligne. Il faut des transports pour tous les usagers, autant pour les habitants que pour les entreprises. Le budget annuel communal se monte à 32 millions de charges, le coût de la ligne de bus représente un 8%, le coût net 3%. Il demande si cela vaut la peine de mettre en danger la collaboration intercommunale au niveau des transports publics.

Le coût de l'étude est d'environ CHF 80'000.-. Le canton participe, du fait que c'est un projet régional qui regroupe La Tour-de-Peilz, Montreux, Blonay et St-Légier, il trouve cette démarche intéressante pour étoffer l'offre en transports publics. La ligne de bus satisfait les entreprises de la zone industrielle. Par contre le canton, comme les communes partenaires, ont bien reconnu qu'il y a d'autres besoins qui ne sont pas couverts, notamment une ligne qui desservirait les zones sans les MVR, par exemple le chemin de Chermiaux, les terrains de sport, de manière à rabattre ces clients vers la ligne MVR. Egalement pour les écoliers, du fait de la mise en service du collège du Clos-Béguin fin 2015, avec des élèves qui viendront depuis Blonay. Le canton n'entrera pas en matière par une prolongation de la ligne, car cela serait une concurrence aux MVR. Si cette ligne est arrêtée, cela pourrait avoir des conséquences sur le deuxième volet. Nous sommes plusieurs partenaires et si un partenaire se retire, il peut s'imaginer qu'il y aura une certaine réticence pour un nouveau partenariat. Il encourage les conseillers communaux à accepter ce préavis car cela ne vaut pas la peine de s'attirer les foudres de nos partenaires.

M. Alain Bovay, Syndic, répond à M. Eric Rochat concernant le fait que St-Légier possède la dernière zone industrielle et qui se « sacrifie » non sans avoir une contrepartie. Il faut se rappeler que les anciens ont bien fait, de mettre à disposition des zones industrielles dans cette zone plutôt que des quartiers de villas. Il y a une évidence, une distorsion sur la riviéra, entre l'offre de places de travail et le nombre d'habitants. Elle pose un problème sur le développement prochain de ces terrains. Il faut le prendre comme une opportunité et non pas comme un sacrifice. La possibilité pour les jeunes de trouver une place de travail dans la région avec des emplois qui se créent. La Municipalité a décidé de requalifier l'ensemble des terrains de la Veyre pour les rendre à l'industrie et à l'artisanat. Elle s'est approchée de la Promove pour avoir un appui, car dès qu'on parle de développement, on pense à des PPA qui peuvent prendre de nombreuses années. Un propriétaire privé a demandé une autorisation pour construire une villa. La Municipalité a refusé car cela était inadéquat et lui a demandé de leur laisser du temps afin de pouvoir donner les réponses pour ce plateau de la Veyre. Le temps nous est compté, mais c'est le temps nécessaire pour ce PPA. Un PPA qui permettra de répondre à un des propriétaires fonciers et à la Municipalité d'avancer dans le concours et non pas de diviser les services. Il y a une volonté de la part de l'Etat d'avancer car ils se sont rendu compte de l'importance et de l'enjeu de ce plateau de la Veyre pour y développer des places de travail avec une mixité et un minimum d'habitations. Opportunité et responsabilité sont les rôles de la Municipalité. L'emploi est une valeur ajoutée même si ce ne sont pas toujours des contribuables pour notre commune mais cela représente 1'200 places de travail et on peut les doubler. L'étude de mobilité, faite avec la Corat, nous permet de pouvoir consolider le développement. Elle comporte également d'autres zones, par exemple le développement de

Corsier, cela concerne aussi Pré-au-Blanc, Ferreyres. La priorité, d'entente avec le propriétaire qui est la ville de Vevey, s'est d'avancer sur le plateau de la Veyre pour trouver rapidement une solution. On ne veut pas créer un centre commercial mais plus des activités de PME, de l'artisanat ou du tertiaire. Sur le plan d'agglomération de Rivelac, il était prévu un projet de parking d'échange qui se trouve près du Château d'Hauteville. Il est souvent possible, à la sortie d'autoroute, de trouver un moyen de transport public, c'est une politique de l'ensemble des villes. C'est une intention, à cet endroit là, et nous ne sommes pas encore dans le mode réalisation. Il s'agit de 40'000 m², qui permettraient de doubler les places de travail, de créer 250 logements, une mixité, avec des loyers à des prix abordables en travaillant avec la Ville de Vevey. Un PPA peut prendre 10 ans mais nous sommes dans une mesure d'accompagnement et il y a des enjeux importants, par rapport à l'attente d'un permis de construire et il y a des demandes d'implantation d'entreprises, qui plaisent et d'autres pas. La Municipalité peut venir dans 2 ans avec un préavis pour un PPA, ce ne sera pas possible de le créer sans transports publics. Si la ligne est supprimée, il faudra un certain temps pour en avoir une nouvelle. Les dépenses thématiques permettent d'engager ce genre de dépenses, si les communes du canton se sont mises d'accord pour alimenter ce fonds communs, c'est pour permettre à des projets novateurs de voir le jour. Il rappelle que la commune de St-Légier est un gros contributeur à ce fonds et cela serait un juste retour des choses d'en profiter.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier a été sensible au principe de solidarité intercommunale. M. Eric Rochat a indiqué que ce serait St-Légier qui paierait une partie de la ligne pour Vevey et que, dans cette mesure, ce serait bien de la refuser. Elle nous rappelle, que lors de la dernière séance du Conseil communal, ils ont voté un préavis sur lequel la commune de St-Légier participait pour CHF 252'000.- pour 2015 et CHF 252'000.- pour 2016, pour des terrains de sports à la Saussaz. Ces terrains sont utilisés par des jeunes de St-Légier et de Blonay et dans cette mesure-là, nous profitons de la solidarité intercommunale puisque les communes de Montreux, de Vevey et d'autres communes de la Riviera, participent pour nous permettre d'avoir une participation moindre. Elle pense qu'avec la ligne de bus, qui nous coûte moins que la participation aux installations sportives d'un point de vue financier, est une solidarité intercommunale, on ne doit pas oublier qu'il est très important de nous positionner en fonction des autres communes et si on peut le faire pour le sport, nous devons le faire pour les transports publics.

M. Eric Rochat peut partager les propos de M. Alain Bovay, Syndic, et des Municipaux concernant le plateau de la Veyre. Ce que nous avons aujourd'hui est une très mauvaise solution. Il y en a d'autres pour amener des transports publics dans cette région. Mais nous avons à faire, à une négligence, un manque d'intérêt, un manque d'imagination des VMCV et de leurs équipes. Cela fait 3 ans qu'on en parle. Tout ce que l'on obtient, c'est d'entendre dire que les rapports ne permettent pas d'envisager autre chose. M. Alain Vionnet a donné une solution toute simple, on ne va pas se muer en ingénieur, mais on a tous une idée derrière la tête. Comment ne pas imaginer autre chose qu'un arrêt de 8 minutes alors qu'on va mettre 650 élèves à l'Ecole du Haut Lac. On a à faire à une entreprise qui nous a habitués, lorsque l'on a racheté ses actions à l'électricité, rappelez-vous nous avons payé 1 million pour la caisse de pensions qui était mal gérée. Nous allons payer CHF 251'000.- pour que rien ne change dans ce petit monde qui ronronne. Nous avons des besoins pour la zone industrielle, pour notre population qui sont en dehors du MVR. La majorité des membres de la COFIN disent non, ça commence à suffire. On ne paie pas des ingénieurs pour qu'ils dorment. Lorsque l'on donne des idées, on a envie qu'on les étudie et qu'on trouve des solutions là où l'on peut en trouver.

M. Guy Marti précise que si cette ligne est supprimée, on ne donne plus de possibilité à la Municipalité de pouvoir mettre de l'impulsion et de faire faire le travail au VMCV. On aura encore moins de choses dans le futur, il demande de maintenir cette ligne.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'amendement proposé par la COFIN est le suivant :

- Ne pas autoriser la Municipalité à inscrire au budget 2015 la part communale au déficit d'exploitation de la ligne 202 de l'ordre de CHF 251'000.–

Au vote, l'amendement de la COFIN est accepté par 21 voix pour moins 19 avis contraires et 6 abstentions.

Les conclusions amendées du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Ne pas autoriser la Municipalité à inscrire au budget 2015 la part communale au déficit d'exploitation de la ligne 202 de l'ordre de CHF 251'000.-
- Autoriser la Municipalité à une dépense pour sa participation aux honoraires de l'ingénieur en transports pour une étude TP régionaux jusqu'à hauteur de CHF 30'000.-. TTC et imputer ces coûts dans les comptes 2014 (c/430.3185)
- Financer cette dépense par la trésorerie courante

Au vote, les conclusions amendées du préavis municipal no 07/2014 sont acceptées à la majorité des voix moins 13 avis contraires et 5 abstentions.

7. Préavis no 08/2014 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le collège de Clos-Béguin

La discussion est ouverte :

La commission ad hoc était composée de Mme Tommasina Maurer, Présidente, M. Gérard Leyvraz, rapporteur, Mmes Corinne Andreutti et Martine Schläppi et MM. Sandro Aita, Pierre-Alain Besson et Thomas Ortlieb.

Rapporteur de la COFIN : M. Eric RoCHAT

La commission ad hoc dépose l'amendement suivant

- Charger la Municipalité de requérir une participation financière de la Commune de Blonay calculée selon la clé de répartition usuelle (soit proportionnellement au nombre d'élèves des deux Communes) ou à défaut de participation de cette Commune, de conserver l'entier des recettes annuelles et supporter l'intégralité des charges courantes de la centrale photovoltaïque

Conclusions :

A la majorité des membres présents moins 1 avis contraire, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 08/2014.

A l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 08/2014, à savoir :

- Classer la motion déposée lors de la séance du Conseil communal du 05.10.2009 par MM. les conseillers L. Pescante et E. RoCHAT.
- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.–
- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum

La discussion est ouverte :

M. Thomas Ortlieb précise qu'il a voté contre les conclusions du préavis lors de la séance de la commission ad hoc. Il demande pourquoi on n'a pas envisagé du solaire thermique ? Les panneaux photovoltaïques ont un rendement entre 17 et 20 %, les panneaux solaires thermiques ont un

rendement jusqu'à 70 % et fonctionnent très bien pour du chauffage à basse température, ce qui est nécessaire pour la piscine. Ce bâtiment est raccordé au réseau de chauffage à bois à distance. S'il y avait surchauffe en été, il serait possible de réinjecter dans ce réseau. Pourquoi faisons-nous une installation solaire ? Est-ce pour surfer sur l'onde verte et que tout le monde sache que St-Légier fait du solaire, car cela se voit ? Ou est-ce pour profiter d'une opportunité de faire de l'argent ? La commission ad hoc a bien relevé l'aspect financier, on va investir et on va gagner de l'argent. Peut-on prendre une décision cohérente et faire une étude qui prend en compte tous les paramètres ? Il précise quand même que c'est un bon projet, car c'est du vert, mais il votera non.

M. Claude Schwab, Municipal, signale que ces questions ont été posées lors de la commission ad hoc. La Municipalité a souhaité répondre à une motion qui demandait des panneaux solaires sur la commune et il s'est avéré que le choix du toit du collège du Clos-Béguin était judicieux (la motion ne parlant pas de panneaux solaires thermiques, donc pas d'étude faite). Si on fait une adéquation entre la piscine et le soleil, nous pouvons constater qu'on peut récupérer le plus de chaleur en été, lorsque la piscine est fermée. Tandis que le courant qui est produit peut être réinjecté dans le circuit. Le but de la Municipalité n'est pas de faire des bénéfices. Il rappelle que la Suisse est appelée à sortir du nucléaire, de ce fait la Municipalité y réfléchit. Si, pour une fois, elle peut présenter un préavis dans lequel l'investissement peut rapporter de l'argent, elle va le faire. Quant à la nécessité de faire une étude globale, la Municipalité y songe, notamment sur la valeur énergétique des bâtiments. Il va y avoir une réflexion avec la COGEST sur l'ensemble des bâtiments communaux au niveau énergétique. Il rappelle que le Conseil communal, par motion, a confié un mandat pour mettre en route l'agenda 21. Ils sont en train d'y travailler et c'est à partir de là que la Municipalité va pouvoir définir des priorités.

M. Eric Rochat aimerait dire à la Municipalité, étant co-motionnaire, sa satisfaction ainsi que celle de M. Léonardo Pescante. Leur motion, qui a été acceptée par le Conseil communal, était un peu restrictive puisqu'elle visait essentiellement les toits des nouveaux vestiaires du football. Ils étaient émus, sur le fait que les privés qui construisent du neuf doivent fournir une partie d'énergie solaire et que la commune s'en était passée sur cet objet. Ils ont apprécié la réponse de la commune qui se détache de l'objet strict de la motion et va plus loin. Ils acceptent le classement de cette motion et ils sont entièrement satisfaits par le préavis 08/2014.

M. Alain Bovay, Syndic, répond, concernant l'amendement, que la question est pertinente et mérite des explications. La commission ad hoc a interpellé M. Claude Schwab, Municipal, concernant la répartition des coûts d'exploitation de cette centrale photovoltaïque entre les communes de Blonay et St-Légier. Dans le cadre des collèges, les charges d'exploitations annuelles sont partagées avec la commune de Blonay, la répartition se faisant en fonction du nombre d'élèves scolarisés. La construction du Collège de Clos Béguin VI est un endettement pour St-Légier. Ceci n'apparaît pas dans les documents remis annuellement mais dans les comptes bâtiment no « 352 » participation versées à Blonay » se trouve le détail de chaque dépense et de chaque investissement. Depuis deux ans, le solde de ce compte est favorable à Blonay de CHF 105'127.45 pour 2013. Dans ce compte se trouveront les dépenses de la centrale photovoltaïque et chaque année on retrouvera la part de Blonay afin qu'elle puisse participer à la charge. Concernant l'exploitation de la centrale et au niveau de l'économie d'énergie, il est normal que les deux communes soient bénéficiaires. Ce qui facilite la gestion des investissements pour chaque commune. Il propose à la commission ad hoc de retirer l'amendement.

Mme la Présidente demande à Mme Tommasina Maurer si la commission ad hoc souhaite retirer son amendement.

Mme Tommasina Maurer répond, que suite aux explications données par M. Alain Bovay, Syndic, la commission ad hoc retire son amendement.

M. Pierre-Alain Besson demande comment est-ce que l'on aurait fait si on avait décidé de mettre ces panneaux ailleurs que sur l'école.

M. Claude Schwab, Municipal, répond qu'il y avait deux philosophies possibles. Soit l'école est le substrat de panneaux solaires et n'ont rien à voir avec l'établissement scolaire. Soit, sur le conseil du chef du service des finances et le fait qu'il est possible depuis 1 ½ mois, l'autoconsommation de

l'énergie. Ce qui signifie que ça fait baisser les coûts de l'énergie à Clos Béguin et que, par équité avec Blonay, il leur semblait important que l'investissement, qui a été fait pour pouvoir baisser les coûts de l'énergie, soit réparti entre les deux communes. Ils auraient pu choisir l'autre solution mais le choix de la Municipalité est celui du présent préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Classer la motion déposée lors de la séance du Conseil communal du 05.10.2009 par MM. les conseillers L. Pescante et E. Rochat.
- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.–
- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum

Au vote, les conclusions du préavis municipal no 08/2014 sont acceptées à la majorité des voix moins 5 avis contraires.

8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte.

Mme Céline Morier informe qu'elle a assisté, avec M. Guy Marti, à la séance de la CIEHL du 10 avril 2014. Les comptes et le bilan 2013 ont été acceptés à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

M. Guy Marti demande à la Municipalité si une réponse est prévue concernant la motion sur les horodateurs ainsi qu'à la séance qui a eu lieu avec le groupement des artisans/commerçants.

M. Claude Schwab, Municipal, informe que la Municipalité va répondre à cette motion lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Pierre Zapf revient sur son intervention de l'année dernière lors du Conseil communal du 3 juin concernant la fête des voisins où il s'étonnait que St-Légier ne figurasse pas sur la petite affichette alors que toutes les communes avoisinantes y figuraient. Selon le procès-verbal de cette séance, M. Alain Bovay, Syndic, a alors répondu que l'année prochaine, St-Légier allait s'allier avec Blonay. L'info serait transmise dans le prochain communinfo. La commune de St-Légier serait beaucoup plus proactive dès l'année prochaine. Il est surpris de constater que cette année, dans le communiqué du dernier communinfo, St-Légier ne propose rien de concret pour soutenir cette manifestation alors que sa consœur met à disposition des cartons d'invitations et le mobilier nécessaire. Notre commune, de par sa configuration, ne dispose pas d'un véritable centre du village favorisant les échanges au sein de sa population. Si la commune de St-Légier avait l'intention d'être proactive dès cette année, un effort plus significatif est à attendre afin de favoriser le développement d'une convivialité au sein de la population. Il demande donc que notre commune, comme le fait celle de Blonay, mette à disposition le matériel permettant la réalisation de cette manifestation.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que la Municipalité a décidé de rejoindre cette fête des voisins, en publiant une information dans le communinfo. La commune de St-Légier n'a pas contribué financièrement à la proposition de la Ville de Vevey, car elle demande un certain montant par habitant. Il y a la possibilité d'aller sur le site de la ville de Vevey et de s'inscrire afin d'obtenir le matériel mis à disposition. Pour l'année prochaine, St-Légier va essayer de se rapprocher de Blonay

afin de ne pas devoir passer par le site internet de la ville de Vevey. Il encourage les gens à fêter la fête des voisins, le 23 mai 2014.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. La séance est levée à 22 h 15.

La Présidente

La secrétaire

Anne Morier

Chantal Colagioia